COMMUNE DE **SAINT-CERGUE** – MUNICIPALITE

PREAVIS MUNICIPAL No 01/2017

Demande de crédit de 574'560 CHF pour la 1ère étape de la réalisation d'un parking permanent et temporaire à la Givrine en remplacement de celui existant le long de la RC 19 BP

Délégué municipal : Paul Ménard

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

1. But

Le présent préavis concerne la réalisation d'un parking permanent et temporaire sur le site du Col de la Givrine en remplacement de celui existant le long de la route cantonale RC 19-B-P, ainsi que la réalisation de deux passages sous la route cantonale RC19 BP pour garantir le franchissement sécurisé des piétons, des skieurs nordiques, de la dameuse en hiver, et du bétail en été.
Le projet vise à terme, par la définition et la réalisation d'un programme global d'aménagement et de valorisation touristique, à conférer au Col de la Givrine une vocation de pôle d'accueil touristique intégrant des fonctions d'accueil, d'information et de services touristiques marchands.

2. Historique

Le secteur du col de la Givrine est un lieu de loisirs populaires pour l'ensemble de la côte vaudoise, du canton de Genève et de la France voisine, et ce durant les périodes estivales et hivernales. En été, le parking actuel de la Givrine est le lieu de départ d'excursions pédestres, cyclistes et de vélos tout-terrain. En hiver, il donne accès aux pistes de ski de fond, aux randonnées de raquettes à neige, de luge et aux activités hivernales de la Trélasse. Il est aussi la porte d'entrée du Parc naturel régional Jura Vaudois depuis la commune de Saint-Cergue.

Plus particulièrement l'hiver, le site du col de la Givrine est un des lieux les plus accessibles de proximité du Grand Genève pour des activités de loisirs et détente hivernale.

Le Conseil régional s'est engagé dans la mise en œuvre d'une Convention de partenariat pour le programme de développement touristique de nature pour la période 2017-2022. Ce programme quinquennal doit permettre de passer à une étape de concrétisation de projets structurés en réseaux qui impliquent différents milieux professionnels des domaines de la sensibilisation à l'environnement, des sports de nature et du tourisme. Si le point de départ proposé est le col de la Givrine, qui représente l'un des trois cols du Jura vaudois, les enjeux seront de construire les liaisons entre le Jura et le Lac, entre l'est et l'ouest du Jura vaudois, sans oublier le périmètre frontalier (annexe n°3).

Un plan partiel d'affectation (PPA) « La Givrine » a été adopté par la commune de Saint-Cergue et est entré en vigueur le 12 mai 2009. Ce PPA prévoit entre autres, l'aménagement d'un parking sur la parcelle 362 appartenant à la commune de Givrins en lieu et place du parking actuel qui se situe sur le domaine public cantonal le long de la RC 19-B-P.

Case postale • CH – 1264 Saint-Cergue • Tél. +41 22 360 11 46 • Fax +41 22 360 90 28 • commune@st-cergue.ch

3. Perspectives

3.1 Le développement d'un pôle d'accueil touristique

Le site connaît lors des périodes d'affluence une très forte pression touristique qui pose la question de la qualité et de la sécurité des conditions d'accueil. Malgré son important potentiel de développement touristique, le Col de la Givrine reste aujourd'hui peu aménagé en termes d'équipement et de signalétique, peu sécurisé et peu organisé. Le col de la Givrine a vocation à constituer un pôle d'accueil touristique et une porte d'entrée à l'échelle de la région et du Parc naturel régional Jura Vaudois.

3.2 Un projet au service de l'économie touristique locale

L'aménagement du parking de la Givrine constitue la première étape d'un projet plus large de structuration touristique au Col de la Givrine. À travers le développement d'une offre globale intégrant les principales fonctions caractéristiques d'une activité touristique (accueil, transports, activités, hébergement, restauration…), la démarche doit permettre de présenter une offre lisible et concurrentielle sur le marché du tourisme, directement génératrice pour les acteurs locaux (annexe n°4).

3.3 La prise en compte de l'environnement

Le traitement paysager constituera un aspect fondamental de la conception du parking et des équipements d'accueil, déterminant l'intégration de l'ensemble dans l'environnement du site. Le traitement ne se résumera pas à une opération d'habillage, mais consistera à traiter globalement l'espace concerné : prise en compte de la topographie, choix des matières de revêtements de sol, végétation existante à conserver, plantations à prévoir, équipements annexes, accès et abords, forme et distribution intérieures… La sensibilisation du public aux questions environnementales constituera également un aspect prioritaire de la démarche.

3.4 La prise en compte et la valorisation des pratiques et des productions agricoles régionales

Les conditions de réalisation du projet tiendront compte des pratiques agricoles existantes sur le site de la Givrine. Le PPA prévoit effectivement la gestion des flux tant pour le bétail que pour les individus. La procédure de mise à l'enquête doit permettre d'assurer la conciliation des usages agricoles et touristiques. Le projet d'ensemble prévoit également, au sein des infrastructures d'accueil à créer, la valorisation et la vente des productions agricoles régionales.

4. Projet

Les objectifs du projet d'aménagement et de réalisation de ce parking sont les suivants :

- Maintenir la capacité d'accueil à 600 places selon les dispositions du PPA
- Sécuriser et canaliser les déplacements des piétons sur le site
- Fluidifier la circulation sur la route cantonale tout en la modérant
- Sécuriser le carrefour devant le restaurant de la Givrine avec le passage à niveau
- Supprimer le parking sauvage
- Améliorer les conditions d'accueil du public
- Gérer le parcage payant afin de rentabiliser les investissements et les coûts de maintenance (déneigement).

Commune de Saint-Cergue

Case postale • CH – 1264 Saint-Cergue • Tél. +41 22 360 11 46 • Fax +41 22 360 90 28 • commune@st-cergue.ch

4.1 Parking

Le PPA de la Givrine prévoit la création d'un parking de 600 places dont 200 places pourront être exploitées de manière permanente. Ce parking se trouve dans le prolongement du parking actuel situé entre la route cantonale RC 19-B-P et le chemin de fer.

Pendant la période hivernale du 1er octobre à la fin du mois d'avril, un stationnement de 400 places est prévu sur sol herbeux dans le prolongement du parking actuel en direction de La Cure, empiétant sur la combe.

Le parking qui longe la route cantonale RC 19-B-P sur une longueur de 1,2 km sera supprimé.

4.2 Régularisation des piétons

Des passages permettant de régulariser la circulation piétonne seront créés. Un premier passage situé à l'extrémité du parking temporaire (approximativement en face du chemin d'accès à La Trélasse) d'un gabarit de 6 m de large permettra, en hiver, la circulation des dameuses, des skieurs de fond, des piétons sous la route cantonale et constituera une porte d'entrée du domaine de la Trélasse et une connexion aux réseaux des pistes de ski de fond de part et d'autre de la RC 19 B-P. Pendant la période estivale, ce passage ne sera utilisé que par le bétail.

Un deuxième passage sous la route cantonale existante, situé entre le parking permanent et le parking temporaire sera approfondi pour l'adapter à la circulation des piétons.

Finalement, un troisième passage piétonnier sera aménagé sous la voie du NStCM. Il permettra l'accès à la fromagerie de la Givrine et servira de point d'entrée au Parc naturel régional vaudois.

4.3 Première étape de réalisation du parking – remblaiement et aménagement de 2 passages sous voie

Une mise à niveau du terrain (combe) devra être réalisée pour l'implantation des parkings permanents et temporaires. Le remblaiement nécessitera l'utilisation de 35'000 mètres cubes de matériaux. Ce remblaiement s'échelonnera sur 3 ans. Les matériaux utilisés seront issus des chantiers de construction de notre village (école, parking « La Licorne », et nouvelles constructions) et d'autres chantiers locaux.

5. Exposé des motifs

Le projet est le fruit d'une collaboration entre la commune territoriale de Saint-Cergue, la commune propriétaire de Givrins et le Conseil régional.

Le périmètre de la Givrine est déjà régularisé par un Plan partiel d'affectation du 12 mai 1999.

Au niveau régional, l'aménagement de la Givrine fait partie du plan directeur régional réactualisé en novembre 2010.

Dans le cadre des dispositions de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LR), la mise à l'enquête publique de la réalisation de l'aménagement de la RC 19-B-P avec réalisation d'un parking permanent et temporaire en remplacement de celui existant le long de la chaussée a démarré le 3 février. Cette mise à l'enquête se termine le 6 mars 2017. Conjointement à cette mise à l'enquête, l'étude d'impact est soumise à consultation.

Les documents de la mise en l'enquête comprennent les éléments suivants :

- Un plan d'implantation des aménagements avec 3 profils

Commune de Saint-Cergue

Case postale • CH – 1264 Saint-Cergue • Tél. +41 22 360 11 46 • Fax +41 22 360 90 28 • commune@st-cergue.ch

- Le rapport de Bovard & Nickl SA intitulé « Aménagement de la RC 19-B-P avec réalisation d'un parking permanent et temporaire en remplacement de celui existant le long de la RC »
- Le rapport d'impact sur l'environnement fait l'objet d'une consultation.

Les plans d'implantation et rapport sont annexés au préavis et ils font l'objet de l'adoption.

Dans le cadre de la procédure de mise à l'enquête, le projet a fait l'objet de trois oppositions : MM. Pradervand, M. Scheidegger et M. Tallant. Trois séances de conciliation, organisées le 26 avril 2017 à l'initiative de la Commune de Saint-Cergue, ont permis d'envisager la levée des oppositions. Le procès-verbal de chaque séance contenant une demande de levée d'opposition a été transmis aux opposants concernés afin d'obtenir leur bon pour accord.

En conclusion, le projet est conforme aux buts et principes de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991, au plan partiel d'affectation de la Givrine du 12 mai 1999. Il est conforme aux planifications cantonales, régionales et communales. Il respecte en tous points la législation routière et sur la protection de l'environnement.

6. Calendrier indicatif

	2016		2017		2018		2019		2020	
PARKING	Janv-juin	Juillet déc.	Janv-juin	Juillet déc.	Janv-juin	Juillet déc.	Janv-juin	Juillet déc.	Janv-juin	Juillet déc.
Etudes préalables										
Mise à l'enquête										
Préavis Commune										
Consultation										
Travaux de comblement										
Travaux d'aménagement										

Parallèlement à l'aménagement du parking, un travail de définition des conditions de développement d'un pôle d'accueil touristique à la Givrine sera engagé. Il se concrétisera en premier lieu par l'élaboration d'un concept et plan d'affaires précisant les modalités de réalisation du projet d'ensemble au plan du marketing et de faisabilité économique, organisationnelle et juridique. Le travail se poursuivra, selon un calendrier précis à définir, par le lancement d'études préalables (étude de projet, étude de réalisation…).

7. Coûts et financement

Compte tenu de son intérêt régional, un financement DISREN (Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise) est prévu. Le mécanisme des cercles permet de répartir les coûts entre un cercle porteur (commune(s) porteuse(s) du projet et un cercle solidaire (commune ayant adhéré au DISREN). Avec le soutien du Conseil régional, le cercle porteur lève les fonds tiers. Dans ce cas de figure, il s'agit des entreprises qui seront mandatées pour les transports des matériaux de comblement. Le cercle porteur est ici constitué des communes de Saint-Cergue, Givrins, Trélex et Genolier. Le préavis régional sera annoncé au Conseil intercommunal ce 15 juin prochain pour être voté le 21 septembre 2017.

Case postale • CH – 1264 Saint-Cergue • Tél. +41 22 360 11 46 • Fax +41 22 360 90 28 • commune@st-cergue.ch

Le plan de financement prévisionnel en dépenses et en recettes est le suivant :

Répartition des coûts pour la réalisation de l'étape 1 du parking de la Givrine

	Description	Buse pour piétons (CHF)	Plus-value pour une buse machine à 6 mètres (CHF)	
1.	Travaux de génie civil pour passage sous la RC	130'000	88'400	
2.	Fourniture et pose buse métallique	60'000	40'000	
2b.	Terrassement supplémentaire approfondissement 1, 60 mètres	0	41'000	
2c.	Terrassement supplémentaire, adaptation zone sud à la pâture	0	58'000	
3.	Approfondissement du passage sous la RC existant - travaux de génie civil (57'000 CHF) - honoraire ingénieur statique (10'000 CHF	67'000		
4.	Divers et imprévus 10%	25'000	22'600	
	Total des travaux HT	282'000	250'000	
	TVA (8%)	22'560	20'000	
	Totaux	304'560	270'000	
	Total y compris la plus-value pour buse machine			**574'560**

Financement de l'étape 1 du parking de la Givrine

1.	Fonds tiers	21.7 %	120'000
2.	Part régionale –Financement DISREN	78.3 %	454'560
	Total du financement		**574'560**

La ventilation du financement DISREN entre les cercles porteur, A et B est à finaliser.

Commune de Saint-Cergue

Case postale • CH – 1264 Saint-Cergue • Tél. +41 22 360 11 46 • Fax +41 22 360 90 28 • commune@st-cergue.ch

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil Communal de Saint-Cergue,

- vu le préavis 01/ 2017 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission d'urbanisme,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- **de réaliser** l'étape 1 d'un parking permanent et temporaire à la Givrine en remplacement de celui existant le long de la RC 19 BP
- **d'entreprendre** la réalisation de l'étape 1 sous condition de l'acceptation du projet par le Conseil intercommunal de Région Nyon
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 574'560 TTC qui sera financé par :
  - Fonds tiers 120'000 CHF
  - Commune de Saint-Cergue : 45'500 CHF
  - DISREN dont la répartition reste à finaliser : 409'060 CHF
- **de réserver** les droits de la commune de Saint-Cergue quant à la définition de la clé de répartition de l'étape finale de réalisation du parking et de ses travaux connexes.
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement en une fois par prélèvement au compte de réserve 9282.01

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 29 mai 2017

Au nom de la municipalité

Le syndic — La secrétaire

Pierre Graber — Joëlle Carriot

Annexes :

1. Stratégie régionale en faveur du tourisme de nature
2. Esquisse d'un modèle d'affaires pour le développement d'un pôle d'accueil touristique à la Givrine
3. Processus de conduite de projet pôle d'accueil touristique

Commune de Saint-Cergue

Case postale • CH – 1264 Saint-Cergue • Tél. +41 22 360 11 46 • Fax +41 22 360 90 28 • commune@st-cergue.ch